

Thème 2 Les identités multiples de la personne

I - DES ÊTRES HUMAINS, UNE SEULE HUMANITÉ (environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)	
<p>CONNAISSANCES</p> <p>Thème 1 - Différents mais égaux, égalité de droit et discriminations.</p> <p>Même s'il existe des différences entre les individus et une grande diversité culturelle entre les groupes humains, nous appartenons à la même humanité.</p> <p>Assimiler les différences de cultures à des différences de nature conduit à la discrimination et au racisme.</p> <p>Thème 2 - Les identités multiples de la personne.</p> <p>L'identité légale permet d'identifier et de reconnaître la personne. L'identité personnelle est riche d'autres aspects : familiaux, culturels, religieux, professionnels... Elle se construit par des choix.</p>	<p>DÉMARCHES</p> <p>L'étude d'un exemple de discrimination et de racisme appuyé sur un texte littéraire ou un fait d'actualité permet de les définir et de montrer leurs conséquences pour ceux qui en sont victimes.</p> <p>On s'appuie sur des exemples de figures littéraires ou sur l'expérience et les représentations des élèves pour montrer que l'identité est à la fois singulière, multiple et partagée.</p>
<p>DOCUMENTS DE REFERENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (art. 1) - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 2, 3) - Loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972 dite Loi Pléven (art. 1 à 3) - Extraits de la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille - Code Pénal (art. 225-1, 225-2) - Code Civil (art. 60, 61) 	

Introduction :
Qui suis-je ?

Qui suis-je ?		
D'après moi ?	D'après ma famille	D'après les autres personnes que je côtoie

- En vert, identité légale
- En rouge, identité personnelle

Nous avons tous une identité propre, singulière (qui se distingue des autres), elle permet de nous identifier et de nous reconnaître.

Mais notre identité est aussi multiple (éléments différents) car plusieurs éléments permettent de nous identifier.

I L'identité légale

Rappel de ce qu'est l'identité légale vue en 6^o à travers l'exemple de Yannick Noah.

Que dit la loi ?

- **Quels noms aurais-tu pu porter ? Justifie en surlignant le texte.**
 - **Pourquoi Yannick Noah porte-t-il le prénom de Yannick ? De façon générale comment se fait le choix du prénom ?** Il est fait en fonction du goût des parents, de la mode et parfois de la tradition familiale.
 - **Peut-on changer de nom ?** Oui lorsque l'on a une excellente raison, article 61 du code civil.
 - **Peut-on changer de prénom ?** Oui lorsque l'on a une excellente raison, article 60
- Définis « identité légale » :** l'identité légale, composée de plusieurs éléments (nom, prénom, date de naissance...) permet de distinguer chacun d'entre nous ; elle est protégée par l'Etat.

PARTIE I : L'IDENTITE LEGALE



Doc 1 : Yannick Noah

Ex 1 : l'exemple de Yannick Noah

Yannick Noah	Les éléments de son identité légale	Moi
18 mai 1960		
Boulogne- Billancourt		
Noah		
Yannick		
masculin		
Zacharie Noah		
Marie claire Echalié -Perrier		
Français		

Ex 2 : Que dit la loi ?

Lorsque la filiation d'un enfant est établie à l'égard de ses deux parents au plus tard le jour de la déclaration de sa naissance ou par la suite mais simultanément, ces derniers choisissent le nom de famille qui lui est dévolu : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux. (...)

Lorsque les parents ou l'un d'entre eux portent un double nom de famille, ils peuvent, par une déclaration écrite conjointe, ne transmettre qu'un seul nom à leurs enfants.
Doc.2 : Article 311-21 du Code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom. (...) Le changement de nom est autorisé par décret.

Doc.3 : Article 61 du Code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom. (...) La demande est portée devant le juge aux affaires familiales à la requête de l'intéressé ou, s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, à la requête de son représentant légal.

L'adjonction ou la suppression de prénoms peut pareillement être décidée. Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement est requis.
Doc.4 : Article 60 du Code civil

- Quels noms aurais-tu pu porter ? Justifie en surlignant le texte (doc2).

- Pourquoi Yannick Noah porte-t-il le prénom de Yannick ? De façon générale comment se fait le choix du prénom ?

- Peut-on changer de nom ? Justifie (docs 3/5)

- Peut-on changer de prénom ? Justifie (docs 4/6)

- Définis « identité légale » :

On me comprend enfin quand je me présente.



Doc 5 : Une famille autorisée à changer de nom

La famille Schwratjn a été autorisée à s'appeler famille Chartin.

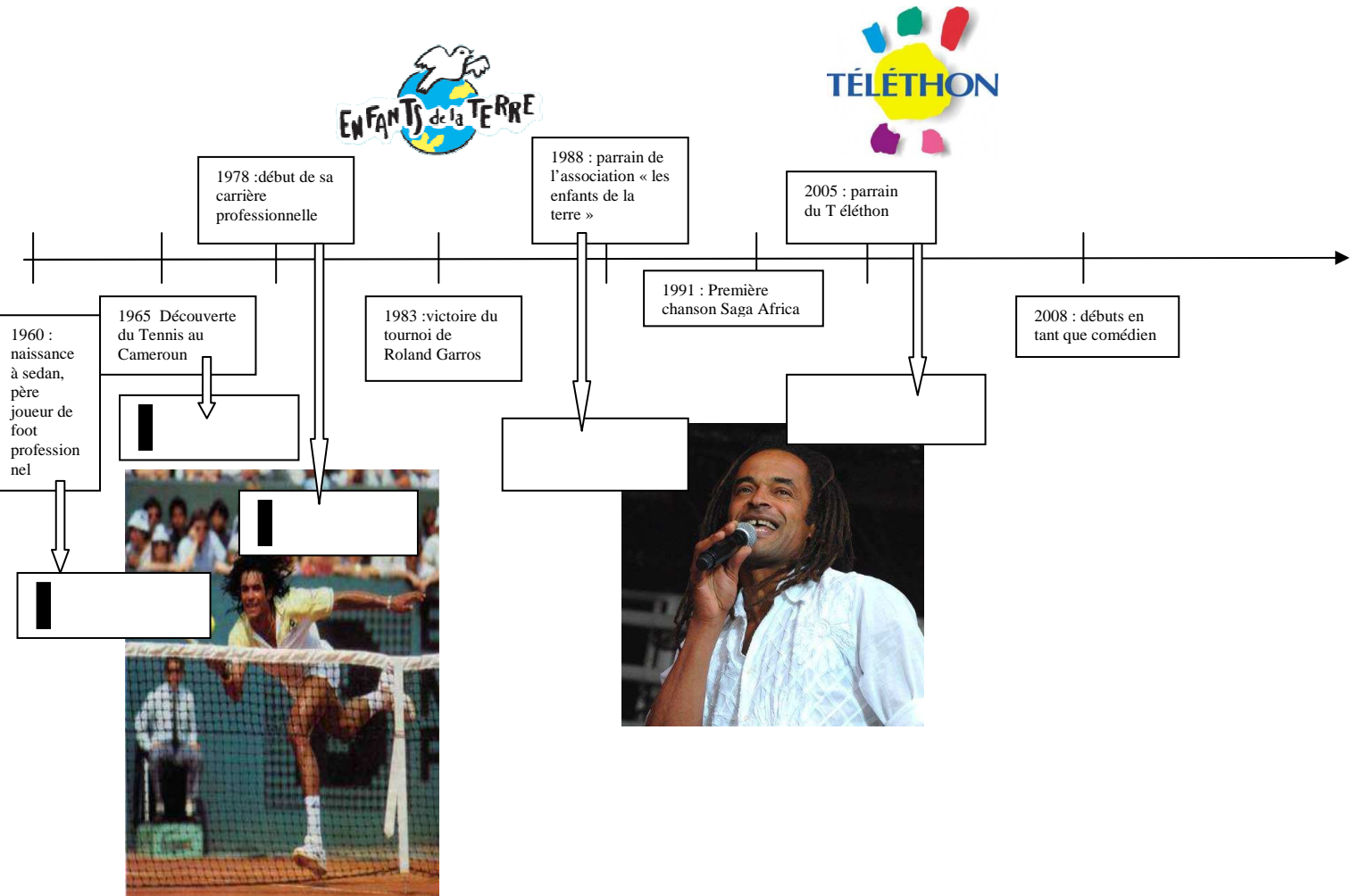
Prénoms masculins	Prénoms féminins
Nathan	Emma
Lucas	Léa
Enzo	Manon
Jules	Chloé
Hugo	Camille

Doc6 : palmarès des prénoms 2009

PARTIE 2 : L'identité personnelle

Exercice 1 : L'exemple de la vie de Yannick Noah

- Identifie les différents éléments de l'identité personnelle de Yannick Noah



Exercice 2 : Ton identité personnelle

- complète le schéma de tes identités légale et personnelle, puis colorie en bleu l'identité légale et en vert l'identité personnelle.

Nom-Prénom/Date et lieu de Naissance/Résidence/Nationalité

Loisirs

Famille

Religion

Tu peux coller ta photo !

Etudes/profession

I L'identité légale sert à identifier une personne

Chaque individu possède une identité juridique, qui lui est propre. Elle montre qu'il est une personne unique. (nom prénom nationalité sexe date et lieu de naissance)

L'Etat garantit à chacun son identité. A la naissance chaque individu est inscrit sur les registres d'état civil. Depuis 2005, le nom de famille peut être celui du père, de la mère ou des deux, ce qui garantit l'égalité entre le père et la mère. Le changement de nom ou de prénom est autorisé par décret en cas d' »intérêt légitime « : nom ou prénom ridicule, compliqué...

Etat civil : service présent dans chaque mairie, chargé d'enregistrer les actes concernant l'identité d'une personne.

Identité légale : ce qui permet de nous identifier officiellement

II L'identité personnelle, une identité unique

Nous nous présentons en utilisant notre identité légale mais bien souvent nous nous définissons grâce à notre identité personnelle. Celle-ci se définit par notre origine, notre famille, le lieu où on habite, la religion, le travail, les goûts, les passions. Nous construisons notre identité par nos choix, au cours de notre vie, grâce à de multiples expériences et rencontres, à travers notre histoire personnelle. Cette identité n'est donc jamais figée.

Identité personnelle : composée de nos choix de vie, de notre histoire personnelle.